

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (1) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Hôtel de Ville : Réaménagement de l'accueil au rez-de-chaussée et travaux d'amélioration - passation de marchés de travaux

L'accès piéton principal de l'hôtel de Ville devant se faire par le boulevard Blossac, le projet prévoit de relocaliser dans le péristyle l'accueil et des services ayant le plus de contacts avec les usagers comme les guichets multi-services et les deux stations biométriques. Le service éducation descendra au rez-de-chaussée et intégrera les locaux libérés par les guichets multi-services.

Le projet concerne également l'amélioration de sécurisation des locaux par un contrôle d'accès systématisé, la mise en accessibilité et la continuité de la mise aux normes sécurité incendie.

Les travaux démarrent au début de l'année 2017. Il convient donc de lancer la consultation pour la passation de marchés selon une procédure adaptée pour la réalisation des travaux décomposés en 6 lots. Les montants prévisionnels sont pour la tranche ferme de 350 559 € H.T. soit 420 671 € T.T.C. et pour les tranches optionnelles de 102 502 € H.T. soit 123 002 € T.T.C.

* * * * *

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article L.2122 – 21 - 1 du CGCT autorisant le maire à signer un marché sur la base de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

VU la subvention de 127 800 € accordée au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 18

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux à venir ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération

Lot	Nature
1	VRD
2	Menuiserie bois extérieure et intérieure - Serrurerie
3	Ouvrages plaques de plâtre – Plafonds suspendus
4	Revêtements de sols souples - Peinture
5	Courants forts et faibles – Ventilation – Plomberie - Chauffage
6	Ascenseur

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 020.21/2313/P1069/3100

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER